

## Karine Olivier en lice pour les municipales

C'est la première liste officiellement annoncée en vue des prochaines élections municipales à Saint-Pardoux-Soutiers. Si le maire Benoît Piron, qui ne se représentera pas, souhaiterait voir Johann Barranger, son premier adjoint, prendre la suite (NR du 28 octobre), c'est pour l'instant Karine Olivier, 51 ans, qui se lance en tant que tête de liste.

Agent administratif au Département ou bien encore membre de l'association Les Fabrigands, elle s'était dans un premier temps tournée vers « la municipalité actuelle » pour faire partie d'une liste « mais on n'a pas donné suite à ma demande ». Elle s'est par la suite rapprochée d'Éric Cathelineau, maire délégué de Soutiers (dont il était le maire depuis 2001) - commune qui a officiellement fusionné avec Saint-Pardoux au début de l'année - et adjoint au maire de Saint-Pardoux-Soutiers.

### « Pas d'étiquette »

« Pour moi la fusion devait continuer avec Benoît Piron comme maire, mais il a fait un choix familial et a décidé d'arrêter », précise ce négociateur immobilier de 60 ans, qui explique que personne, avant Karine Olivier, « n'est venu nous chercher ». Un « nous » qui fait référence à Bruno Mallet, 55 ans, directeur des services techniques de la commune de Châtillon-sur-Thouet, élu à Soutiers depuis 2001 et deuxième adjoint de la commune nouvelle, qui sera également pré-



Éric Cathelineau et Karine Olivier figureront sur la même liste lors des élections municipales de 2020.

sent sur cette liste. L'échéance municipale ne sera pas la première élection à laquelle participe Karine Olivier, qui a été candidate suppléante (France insoumise) sur la première circonscription des Deux-Sèvres lors des élections législatives de 2017. La liste qu'elle mènera n'aura cependant « pas d'étiquette », précise Karine Olivier, qui s'est « retrouvée dans les valeurs » d'Éric Cathelineau - qui a par ailleurs été vice-président (voirie et bâtiments) de la communauté de communes Pays Sud Gâtine « de 2007 à 2014 » - et Bruno Mal-

let, avec lesquels ont été posées les premières bases d'un programme.

À savoir diminuer les indemnités des élus pour baisser le prix de la cantine, impliquer les citoyens dans des commissions « pour certaines décisions » ou développer des aménagements de voirie et de sécurité routière. Cette liste « pratiquement finalisée », se veut « équilibrée » avec des habitants des anciennes communes de Saint-Pardoux et de Soutiers.

S. B.